

Affiliée à la Fédération ADMR de Loire-Atlantique, l'ADMR-ADES accompagne des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du département grâce à 20 structures d'accueil adaptées à l'autonomie de chacun.

Les établissements de l'ADMR-ADES offrent des lieux d'accueil qui favorisent un accompagnement personnalisé, tout en encourageant le maintien des relations sociales et familiales. Les Résidences Accueil s'inscrivent dans cette démarche.

Chaque structure favorise des parcours de vie qui correspondent aux attentes et besoins des personnes, affirmant ainsi leur attachement à des valeurs telles le respect, la dignité et le droit à l'expression.



## Résidence accueil Bois Colombes

25 rue du Bois Colombes - 44700 Orvault  
Tél. 02 40 40 97 52  
boiscolombes@fede44.admr.org

## Résidence accueil Ker Océane

12 rue Fidèle Simon - 44600 Saint-Nazaire  
Tél. 02 51 16 50 14  
keroceane@fede44.admr.org

Partenaires :



# RÉSIDENCES ACCUEIL



Ker Océane  
&  
Bois Colombes

## Les Résidences Accueil

Les Résidences Accueil de l'ADMR-ADES proposent plusieurs possibilités de logements et services adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap psychique. Elles offrent un cadre de vie privé et semi-collectif.

### Un espace semi-collectif

Dans chaque résidence, un site central permet de rompre l'isolement et d'accueillir des personnes en journée, ou en soirée, pour partager des temps de vie collectifs ou pour rencontrer les accompagnants.

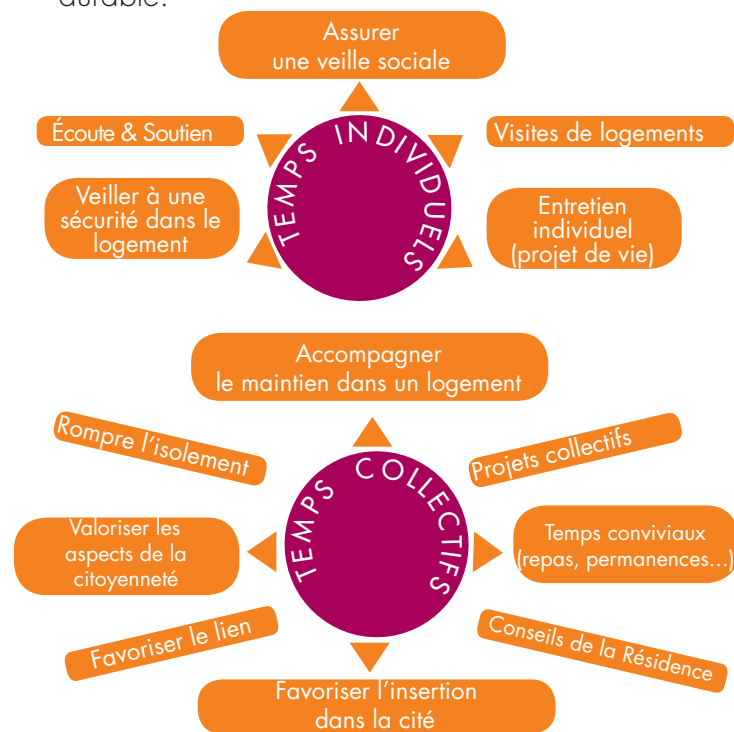
### Des logements privés

- Des logements intégrés au site central permettent d'avoir une vie privée et autonome.
- Des appartements dits « satellites » permettent d'avoir une vie privée et autonome tout en étant à une distance sécurisante du site central.

## L'accompagnement social

### Un accompagnement social

... afin d'accéder à un logement privatif et durable.



Par une veille sociale, des temps collectifs, et des visites à domicile, l'accompagnement permet aux personnes de se maintenir dans un logement privatif et durable, tout en valorisant le lien social.

## Les personnes accueillies

Les résidences sont destinées à l'accueil des personnes :

- En situation de handicap psychique dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective.
- Suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que de besoin.
- Dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale.
- À faible revenu, sans critère d'âge.

➤ Une orientation de la MDPH\* n'est pas obligatoire et l'accompagnement se fait sans limitation de durée.

Les résidences sont ouvertes à des personnes aux parcours variés qui peuvent avoir connu des périodes d'hospitalisation prolongées, des épisodes d'errance, des difficultés à gérer un appartement en pleine autonomie, ou être restées dépendantes de leur famille.

Les résidents peuvent également conserver leurs activités professionnelles ou associatives à l'extérieur et, si existant, leur suivi social individuel.

\*Maison départementale des personnes handicapées